



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

À une séance ordinaire tenue le 4 février 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Adoption du 2^e projet de Règlement no 854-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'abroger la zone 144C, d'agrandir la zone 141C et de modifier les usages permis dans la zone 141C
- b. **Avis de motion - Règlement no 854-2019**
- c. **Adoption du 2^e projet de Règlement no 855-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de permettre par contingentement, dans la zone 105I, l'élevage d'insectes et de rongeurs à l'intérieur d'un bâtiment principal
- d. **Avis de motion - Règlement no 855-2019**
- e. **Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 857-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter des normes pour les bornes de recharges pour véhicules électriques
- f. **Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 858-2019** modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de modifier les usages permis dans certaines zones situées à proximité de la nouvelle école primaire
- g. **Adoption du projet de Règlement no 860-2019** modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter des définitions
- h. **Avis de motion - Règlement no 860-2019**
- i. PIIA patrimoine – 29-31, rue Rousseau
- j. PIIA zones commerciales et industrielles – 386 à 390, rue Laurier
- k. Inscription au congrès de la COMBEQ

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...



9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Autorisation de signature pour un contrat de location-achat
- b. Octroi de contrat d'achat pour un camion autopompe-citerne

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation à Stantec à soumettre une demande au MELCC – Volet 3
- b. Octroi du contrat pour la réalisation de plans, devis et estimation pour le réaménagement des rues Gingras et Roger
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de réaménagement des rues Gingras et Roger
- d. Programme d'aide à la voirie locale, Volet - Projets particuliers d'amélioration
- e. **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 859-2019**

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. **Adoption du Règlement no 856-2019** décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la rivière Bourret

12. ADMINISTRATION

- a. Acceptation provisoire du développement « *Les Boisés du Cap* »
- b. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle rue Moreau
- c. Mandat à la firme Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.
- d. Point d'information : dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement 850-2018

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17812-02-2019
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17813-02-2019
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Janvier

Bernard Ouellet	5 107.66 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 744.32 \$
Jonathan Moreau	1 744.32 \$
André Sévigny	1 744.32 \$
Julie Rousseau	1 744.32 \$
Alexandre D'Amour	1 744.32 \$
Daniel Laflamme	1 744.32 \$
Martine Couture	9 891.03 \$
Cathy Bergeron	8 693.27 \$
Martin Miller	9 301.49 \$
Renault Lepage	9 199.94 \$
Dany Lamontagne	8 621.90 \$
Pascale Lemay	5 483.94 \$
Membres du conseil et cadres :	66 765.15 \$
Employés de voirie et bureau :	76 988.74 \$
Service de sécurité incendie :	30 910.57 \$
Bibliothèque et brigadières :	9 251.89 \$
Personnel de la SAAQ :	12 698.96 \$
Employés du centre Multifonctionnel :	9 189.30 \$
Total des salaires bruts payés pour janvier 2019 :	205 804.61 \$

Comptes payés - Janvier

Ministre du Revenu	Saisie de salaire (16 au 31 décembre)	266.89 \$
Télus Québec	Centre Multifonctionnel	346.47 \$
Bernard Ouellet	Remboursement dépenses électorales	942.57 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi	Appui financier - Gala JeunExcellence	100.00 \$
Ministre des Finances	Complément de paiement demande d'autorisation	1 449.00 \$
Mathieu Dagnault, Andréanne Livernoche	Remboursement de taxes	1 098.48 \$
Chantale Legendre	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Steve Roy, Chantale Falardeau	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Proludik inc.	Dépôt pour Fête des Neiges	730.00 \$
Les Constructions G.S. inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	800.00 \$
SOCAN	Musique - Fêtes des Neiges et au Village 2018	80.48 \$
Romain Piat, Sabrina Daigle	Remboursement de taxes	673.65 \$
Ministre du Revenu du Québec	Saisie de salaire (janvier 2019)	188.90 \$
InfoPage	Téléavertisseurs	247.71 \$
Interfas	Assurances collectives (janvier 2019)	8 895.22 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Dépôt pour Fête des Neiges	255.00 \$
Construction B.M.L.	Paiement # 8 travaux rue de l'Église/Principale	130 610.30 \$
Syndicat des Métallos	Syndicat pour un employé - année 2018	536.10 \$
Remorquage 1212	Véhicules pour pratique de désincarcération	1 080.77 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation syndicale janvier 2019	1 268.84 \$
Hydro-Québec	Électricité	28 183.69 \$
Groupe Négotel	Téléphones	901.89 \$
Produits SUNCOR	Essence	2 638.82 \$
Télus Mobilité	Cellulaire	926.24 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	17 660.30 \$
Bell Mobilité inc.	Modem stations de pompage	124.31 \$
Énergir	Gaz - caserne	779.37 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	17 921.31 \$
Télus Mobilité	Janvier	1 023.24 \$
Vidéotron	Service Vidéotron - centre Multifonctionnel	91.19 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	34 920.35 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	21 986.88 \$
CARRA	Cotisation de janvier 2019	2 477.67 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphone	899.78 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	346.47 \$
Total des comptes payés pour le mois de janvier 2019 :		281 627.97 \$



Comptes à payer - Janvier

Acklands Grainger inc.	Gaz étalonnage	608.20 \$
Areo-Feu	Accessoires pour pompiers	255.49 \$
ADMQ	Renouvellement annuel ADMQ et inscription congrès	1 500.05 \$
Association québécoise du loisir	Formation pour le directeur des loisirs	113.83 \$
Éloïse Beaupré	Animation Ôhangar	90.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Boyau pour arrosage de la patinoire	643.87 \$
Bonair SD	Main d'œuvre climatisation Place Francoeur	387.18 \$
Boulons et écrous A.M. inc.	Boulons pour souffleur et pièces voirie	86.72 \$
Brassard Buro inc.	Papeterie et caisses de papier	143.06 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	188.34 \$
Cathy Létourneau, notaire	Honoraires professionnels	2 054.20 \$
CCM2	Services professionnels pour agrandissement caserne	982.59 \$
C.E.R. Turmel enr.	Tuyau pour but de soccer	26.44 \$
Certified Laboratories	Colle et déglaçant	2 437.93 \$
Chem Action inc.	Pompe doseuse réservoir des Merles	578.61 \$
Clinique vétérinaire des Appalaches	Castration chats	589.50 \$
Construction BML	Décompte # 9	141 785.08 \$
Construction Lemay inc.	Travaux pour conduite rang Bois-Joly	2 480.59 \$
Coop Unicoop	Boulons pour souffleur	17.83 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Manteau de travail	160.90 \$
Christian Côté	Retour de garantie et changement d'équipement	126.47 \$
CWA	Réfection tuyauterie poste réservoir incendie	21 385.35 \$
Dalcon inc.	Conduite d'eau brute des puits 09-2018 et 10-2018	116 269.02 \$
Dan Roy	Frais rédaction devis d'appel d'offres et analyse	2 360.00 \$
Déchetage de Beauce	Déchetage	232.83 \$
Délivro	Transports de colis	47.01 \$
Deschenes & fils ltée	Réservoir des Merles	182.74 \$
Maude Deslauriers Talbo	Remboursement exemplaire d'une bande dessinée	16.95 \$
École Nationale des pompiers	Formation de pompiers	6 955.33 \$
Enseignes Pala	Pour BF	68.99 \$
Enviro Industies NV inc.	Nettoyage station d'égout Principale	986.92 \$
Équipements de lavage de la Capitale	Produits de nettoyage	394.79 \$
Éthier Avocats	Services professionnels	897.28 \$
ETL électronique ltée	Frais de communication et service par véhicule	52.89 \$
Eurofins Environnement	Traitement des eaux usées	70.82 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement des stationnements du Centre	6 800.40 \$
Véronique Fournel	Maquilleuse - Fête des Neiges	660.00 \$
Chantale Gagnon	Ouvrir local, entretien patinoire et ménage	3 672.00 \$
Patrick Gagnon	Activité safari les Massaïs	285.50 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Projet de la Maison de la famille	101.76 \$
Mariane Giguère	Activité Ôhangar et confection de biscuits	436.99 \$
Donald Groleau	Frais de déplacement pour formation	12.04 \$
Groupe Solutech	Réseau incendie (pour couper l'eau aux industries)	352.11 \$
Groupe Promex	Ajout d'une génératrice et remplacement de la pompe	41 011.70 \$
Info Page	Téléavertisseurs	247.71 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	823.50 \$
Kalex Excavation	Recherche d'eau	965.73 \$
L. Delisle inc.	Déneigement secteur urbain	40 496.34 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Ensemble maintenance pour traitement d'eaux usées	521.46 \$
Derek Lafleur	Activité Ôhangar	90.00 \$
Camille Lamontagne	Activité Ôhangar	33.75 \$
Dany Lamontagne	Remb. frais annuels pour livraison et ventilateur	139.70 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour bibliothèque	1 086.73 \$
Librairie Chouinard	Achat de livres pour bibliothèque	34.55 \$
Linde Canada	Location pour 12 mois	657.79 \$
Marché Veilleux	Sucre et lait	9.87 \$
Lise Martineau	Entretien ménager hôtel de ville et salle du conseil	1 777.48 \$
Martin et Lévesque (1983) inc.	Chemises pour le directeur des incendies	58.87 \$



Médias Transcontinental	Dépliant Publi-Sac	207.16 \$
Mercier Expert inc.	Pièces et huile pour scie à chaîne	111.36 \$
Martin Miller	Remb. frais de déplacement pour formation	96.32 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part février 2019	33 723.17 \$
Municipalité de Laurier-Station	Ajustement quote-part janv. et quote-part février	6 437.00 \$
Normand Côté	Trouble station de pompage	342.63 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Description technique pour servitude	402.41 \$
Paysagiste 2000 inc.	Excavatrice et déneigement secteur rural	67 249.21 \$
Placide Martineau inc.	Conduite Bois-Joly nouveaux puits	350.50 \$
Predimach inc.	Frais annuels du logiciel PC Board	661.11 \$
Produits de la Capital	Divers pour entretien ménager	301.86 \$
Québec Linge	Location de tapis	145.56 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	736.30 \$
Réal Huot inc.	Remplacement borne-fontaine et compteur d'eau	12 530.79 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Regulvar	Contrat d'entretien	1 146.88 \$
Remboursement d'auto Daigle inc.	Installation de GPS dans camions municipaux	1 552.18 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	Code à barres	264.56 \$
R.M. Leduc & cie	Étiquettes pour bibliothèque	1 719.92 \$
Roulement Techno inc.	Entretien de la zamboni	38.65 \$
SADC Lotbinière	Brunch du Nouvel An	64.00 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Cours de cuisine pour ados	689.85 \$
Serrurier Rive-Sud	Vérification porte de secours salle du conseil	155.80 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Dépannage de fournaise au garage	143.72 \$
Sinto inc.	Petit moteur	287.37 \$
SNC Lavalin inc.	Trottoir Route 273	1 272.77 \$
Énergies Sonic	Mazout	4 275.32 \$
S.O.S Technologie	Programme oxy-vie	597.31 \$
Stanley Black & Decker	Sac Dewalt	11.49 \$
Stantec Experts-Conseils Itée	Augmentation capacité traitement d'eau potable	62 661.38 \$
Tube Pro inc.	Tube pour activités hivernales	1 575.00 \$
Uline Canada corporation	Pièce pour les pompiers	113.56 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs pour les échanges de poubelles brisées	1 486.91 \$
WSP Canada inc.	Convertir les données de plan d'intervention	2 299.50 \$
Total des comptes à payer pour le mois de janvier 2019 :		610 255.08 \$

17814-02-2019
point no 7a

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 854-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA ZONE 144C, D'AGRANDIR LA ZONE 141C ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 141C

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un bâtiment logeant un usage de la classe *C-7 Débit de boisson* sur la Route 273 pourrait être démoli pour faire place à des espaces de stationnement pour un immeuble commercial sur la Route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour la relocalisation de cet établissement au 53, rue Chaîné;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 janvier 2019;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 854-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17815-02-2019
point no 7b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 854-2019

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 854-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'abroger la zone 144C, d'agrandir la zone 141C et de modifier les usages permis dans la zone 141C.

17816-02-2019
point no 7c

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 855-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE PAR CONTINGEMENT, DANS LA ZONE 105I, L'ÉLEVAGE D'INSECTES ET DE RONGEURS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une entreprise spécialisée dans la production de masse d'insectes est située depuis plus de 10 ans sur la rue Laurier, dans la zone 105I;

ATTENDU QUE pour poursuivre son projet d'investissement à Saint-Apollinaire, l'usage doit être exercé en conformité avec la réglementation municipale d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 30 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 855-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17817-02-2019
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 855-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 855-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de permettre par contingentement, dans la zone 105I, l'élevage d'insectes et de rongeurs à l'intérieur d'un bâtiment principal.



17818-02-2019
point no 7e

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 857-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES NORMES POUR LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'Hydro-Québec prépare l'installation d'une super station de quatre bornes de recharge rapide pour véhicules électriques sur un terrain commercial de la rue Laurier;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne prévoit pas la construction de ce type d'équipement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 857-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17819-02-2019
point no 7f

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 858-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS CERTAINES ZONES SITUÉES À PROXIMITÉ DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE SUR LA RUE DES VIGNES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est inapproprié de permettre des restaurants-minute et des dépanneurs autour d'une école;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 858-2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.



17820-02-2019
point no 7g

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 860-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NO 593-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DES DÉFINITIONS

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le règlement de zonage est en cours de modification pour ajouter des normes relatives à des bornes de recharges pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le no 860-2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

17821-02-2019
point no 7h

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 860-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter des définitions.

17822-02-2019
point no 7i

PIIA PATRIMOINE – 29-31, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour la propriété située au 29-31, rue Rousseau;

ATTENDU QUE la demande vise à repeindre le bâtiment principal et que les choix de couleur ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis a été demandé à François Varin, architecte-conseil, et que celui-ci recommande le projet en ajoutant d'autres choix de couleurs;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande soit autorisée et de laisser le propriétaire choisir l'une des couleurs proposées.

Adopté à l'unanimité



17823-02-2019
point no 7j

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 386 À 390, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2019-017 pour la propriété située au 386-390, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour aménager une terrasse extérieure pour un locataire;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2019-017 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17824-02-2019
point no 7k

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 2, 3 et 4 mai 2019 au Hilton Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer au congrès de la COMBEQ pour un montant de 620 \$ plus les taxes applicables.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité

17825-02-2019
point no 9a

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UN CONTRAT DE LOCATION-ACHAT

ATTENDU QU'il est nécessaire de changer le système de téléavertisseurs du service incendie;

ATTENDU QU'Orizon Mobile nous propose un contrat de location-achat pour les appareils de téléavertisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à signer le contrat de location-achat pour une durée de 60 mois, au coût mensuel de 566.45 \$ avant taxes pour les appareils et de 240.00 \$ avant taxes pour le temps d'antenne. Le tout pour un total de 806.45 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17826-02-2019
point no 9b

OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT POUR UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'un camion autopompe-citerne par le biais du site Se@o;



ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Camions Carl Thibault inc.	697 428.00 \$
Thibault & Associés	747 051.21 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Camions Carl Thibault inc., pour la somme de 697 428.00 \$ incluant toutes taxes, et ce, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 850-2018.

Adopté à l'unanimité

17827-02-2019
point no 10a

AUTORISATION À STANTEC À SOUMETTRE UNE DEMANDE AU MELCC – VOLET 3

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux d'augmentation de capacité de l'usine des Lilas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- Autorise Stantec à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- S'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- S'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- S'engage, le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;
- S'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Adopté à l'unanimité.

17828-02-2019
point no 10b

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE PLANS, DEVIS ET ESTIMATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES GINGRAS ET ROGER

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur invitation pour la réalisation de plans, devis et estimation pour le réaménagement des rues Gingras et Roger :

ATTENDU QUE 8 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
S. Leblanc consultant	5691.26 \$
Stantec	7473.38 \$
SNC Lavalin inc.	7818.30 \$
EMS Infrastructure inc.	10 324.76 \$
Groupe Conseil CHG inc.	10 922.63 \$
Pluritec ltée	14 371.88 \$
GBI	14 486.85 \$
Englobe	15 866.55 \$



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit S. Leblanc consultant., pour la somme de 5691.26 \$
incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

17829-02-2019
point no 10c

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DES RUES GINGRAS ET ROGER**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour faire les travaux de
réaménagement des rues Gingras et Roger;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais
du site Se@o pour les travaux de réaménagement des rues Gingras et Roger.

Adopté à l'unanimité.

17830-02-2019
point no 10d

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET – PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet
Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée
est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de Saint-Apollinaire approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives
aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire
V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec

Adopté à l'unanimité.

17831-02-2019
point no 10e

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 859-2019

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera
présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement no 859-2019
décrétant un emprunt pour l'augmentation de la capacité de traitement de l'eau potable.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

17832-02-2019
point no 11a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 856-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE
SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE SUR
DES SECTIONS DES BRANCHES 2, 25 ET 33 DE LA RIVIÈRE BOURRET**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier
ou intermittent en vertu la loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1.);



ATTENDU QU'à la demande de certains propriétaires riverains, la Municipalité a mandaté la MRC de Lotbinière pour l'exécution de travaux d'entretien sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la Rivière Bourret;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a tenu deux assemblées des intéressés, soit le 16 mars 2017 et le 14 mars 2018 relativement à ces travaux d'entretien;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 979 du code municipal du Québec, le conseil peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 14 janvier 2019, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 856-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17833-02-2019
point no 12a

ACCEPTATION PROVISOIRE DU DÉVELOPPEMENT « LES BOISÉS DU CAP »

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et Les Boisés du Cap inc. pour le prolongement des rues du Boisé et de la Forêt;

ATTENDU QUE le 29 janvier 2019, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par la firme S. Leblanc Consultant;

ATTENDU QU'il n'y avait aucune déficience apparente au moment de la fin des travaux, une visite d'inspection sera réalisée suite à la fonte de la neige afin de déterminer la présence de déficiences potentielles;

ATTENDU QUE le promoteur s'est engagé à fournir, au plus tard le 15 février 2019, l'avenant ajoutant la Municipalité de Saint-Apollinaire comme bénéficiaire additionnel,

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter provisoirement le prolongement des rues du Boisé et de la Forêt, soit le lot 6 266 680 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière dans le développement « Les Boisés du Cap ».

Des permis de construction ou des certificats d'autorisation ou d'occupation peuvent être émis conformément à la réglementation municipale.

Le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

17834-02-2019
point no 12b

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE RUE MOREAU

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour faire les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle rue Moreau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle rue Moreau.

Adopté à l'unanimité.

17835-02-2019
point no 12c

MANDAT À LA FIRME MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2017, la Municipalité a émis 20 constats d'infraction à 6669174 Canada inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu contestation par 6669174 Canada inc. de ces infractions devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'un jugement de la Cour municipale de la MRC de Lotbinière a été rendu dans ces dossiers le 18 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce jugement conclut à l'acquittement de 6669174 Canada inc. à 9 des 20 constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'il existe des motifs raisonnables pour porter cette décision en appel pour renverser ces acquittements;

CONSIDÉRANT QUE 6669174 Canada inc. a également signalé son intention d'en appeler des 11 condamnations indiquées par le jugement précité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité de se faire représenter par avocat pour l'ensemble de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l., soit mandaté, soit le même procureur ayant représenté la Municipalité en première instance, afin de porter cette décision en appel concernant les 9 acquittements et de la représenter pour maintenir les 11 condamnations dans les constats d'infraction émis à 6669174 Canada inc.

Adopté à l'unanimité.

point no 12d

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT 850-2018

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 850-2018 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion autopompe-citerne.

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 850-2018 est de 6178;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 628;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement no 850-2018 est : RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.



17836-02-2019
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 février 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

17837-02-2019
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 février 2019, à 20 h 32.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 MARS 2019